



Projet *Lapeyrère*

Projet agrivoltaïque sur la commune de Saint-Caprais-de-Lerm (47270)

Comité de projet du 30 juin 2026

Confidentialité

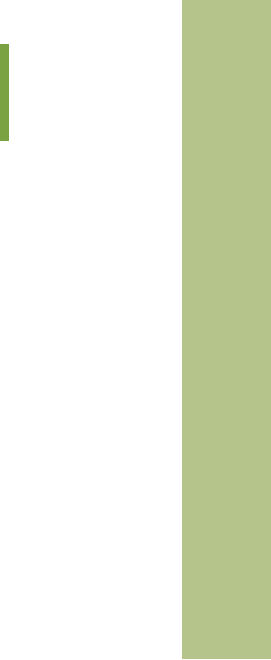
Le présent document contient des déclarations prospectives sur la stratégie, les objectifs et les perspectives d'Albioma.

Les informations contenues dans le présent document sont confidentielles et doivent être utilisées exclusivement dans le but pour lequel elles sont communiquées. Elles doivent être protégées et gardées strictement confidentielles. Elles ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par Albioma de manière spécifique et par écrit.

Sommaire

1. Présentation du porteur de projet : Albioma
2. Genèse du projet agricole
3. Résultats des études
4. Projet agrivoltaïque envisagé
5. Mesures ERC mises en place





1

Présentation du porteur de projet : Albioma Solaire France



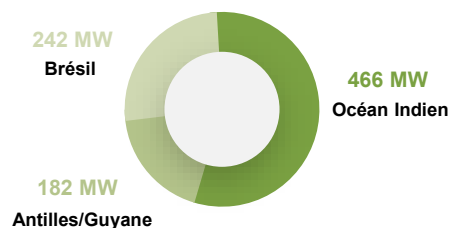
Le porteur de projet : Albioma Solaire France

Producteur indépendant d'énergie renouvelables

BIOMASSE



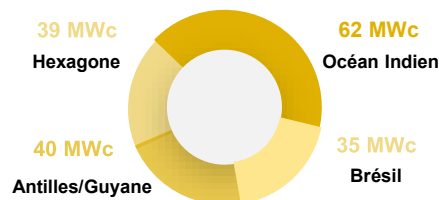
Un partenariat unique de plus de 30 ans avec l'industrie sucrière pour produire de l'énergie renouvelable à partir de bagasse



SOLAIRE



Leader de la production d'énergie solaire dans les DOM



GEOOTHERMIE



Notre nouvelle énergie renouvelable de base depuis 2021



CHIFFRES CLÉS

268 M€

844
experts

> 1 GW
capacité installée

2.4 TWh
électricité vendue par an

808 M€
chiffre d'affaires en 2024

17
centrales thermiques

Albioma Solaire France

Implantations

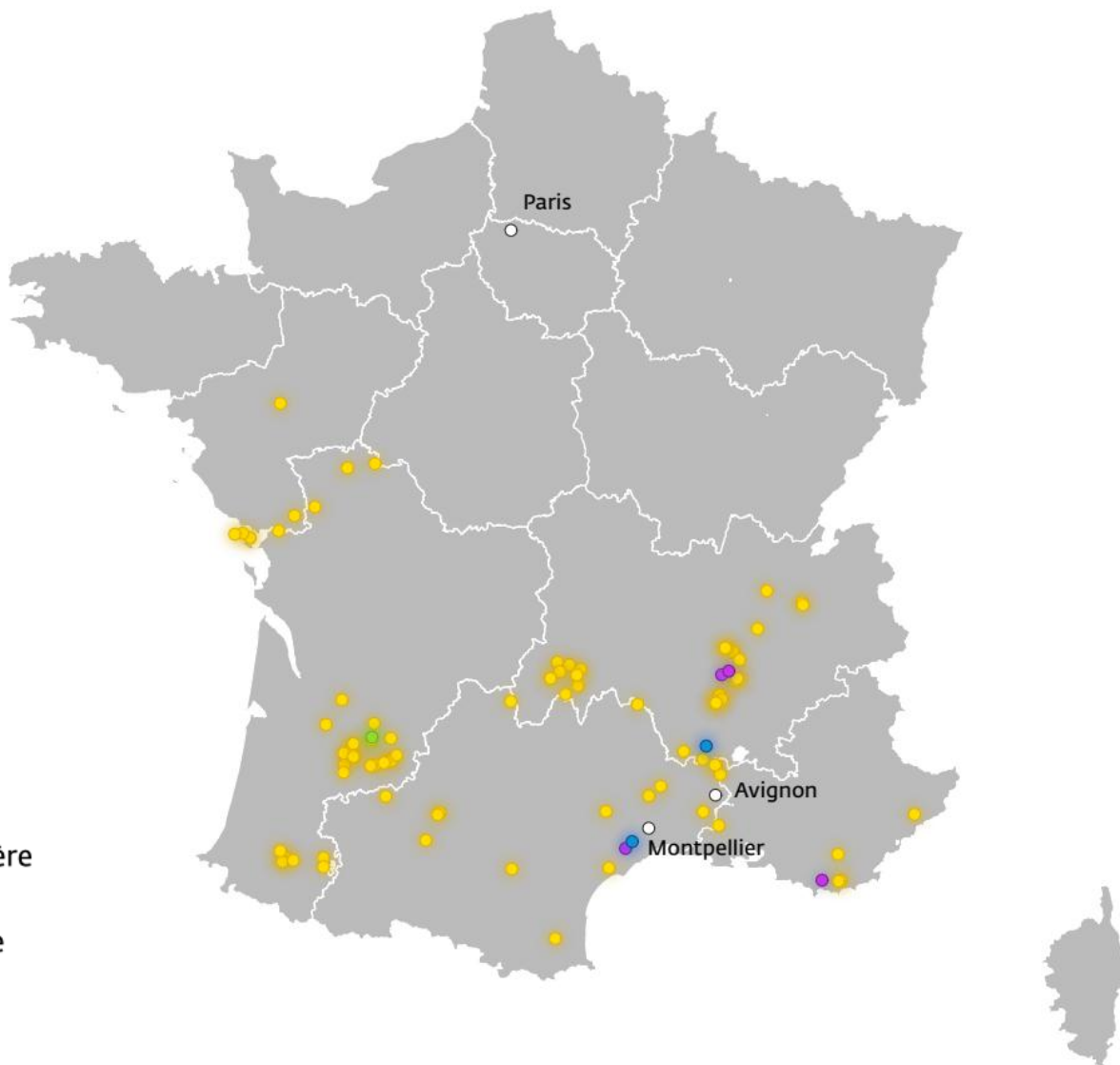
En France métropolitaine

180 centrales photovoltaïques
en exploitation

41 MWc puissance installée

LEGENDE

- Centrale au sol
- Centrale sur ombrière
- Centrale sur serre
- Centrale sur toiture
- Bureaux Albioma



Albioma Solaire France

Exemples de centrales développées et exploitées par Albioma



Localisation

Pierrelatte, Drôme

Puissance centrale PV

7 MWc

Type de projet

Centrale au sol

Date de mise en service

2010

Depuis la mise en service de la centrale, **un cheptel de moutons** assure au quotidien l'entretien du site dont le nombre de panneaux solaires s'élève à près de 100 000.

L'insertion paysagère des installations a également été prise en compte dès le début avec un habillage des locaux techniques et une **haie paysagère installée le long du grillage**.



Localisation

Ste Livrade sur Lot, Lot-et-Garonne

Puissance centrale PV

1 MWc

Type de projet

Culture sur serre avec test de variétés différentes

Date de mise en service

2013

Le lycée agricole Étienne Restat de Sainte-Livrade (47) a installé **une serre photovoltaïque** dans le cadre de ses missions **d'expérimentation et de pédagogie** au sein de l'enseignement agricole public.

Il dispose ainsi d'un outil performant et de qualité pour tester et enseigner aux élèves une technique agricole innovante.



Localisation

Fabrègues, Hérault

Puissance centrale PV

1,3 MWc

Type de projet

Centrale solaire au sol sur site industriel

Date de mise en service

2010

Réalisée sur un terrain de 4 hectares à vocation industrielle, elle est en service depuis 2010.

Avec presque 17 000 panneaux solaires déployés sur 1,2 hectares, elle possède une puissance installée de 1,3 MWc et a produit 1,8 GWh d'électricité en 2022.

2 Genèse du projet agricole



Localisation du projet (1/2)

Projet agrivoltaïque avec élevage ovin

Le secteur d'étude est situé sur la commune de Saint-Caprais-de-Lerm au sein de l'Agglomération d'Agen, dans le Lot-et-Garonne (47).

C'est le propriétaire des terrains Monsieur RENAUX, qui nous a contacté pour démarrer ce projet agrivoltaïque, à la suite de l'exploitation de sa toiture photovoltaïque par Albioma, depuis 2010.

Le secteur d'étude proposé est d'environ 30 hectares.

Carte de localisation du secteur d'étude par rapport aux communes alentours



Carte de localisation du secteur d'étude et des parcelles prises à bail

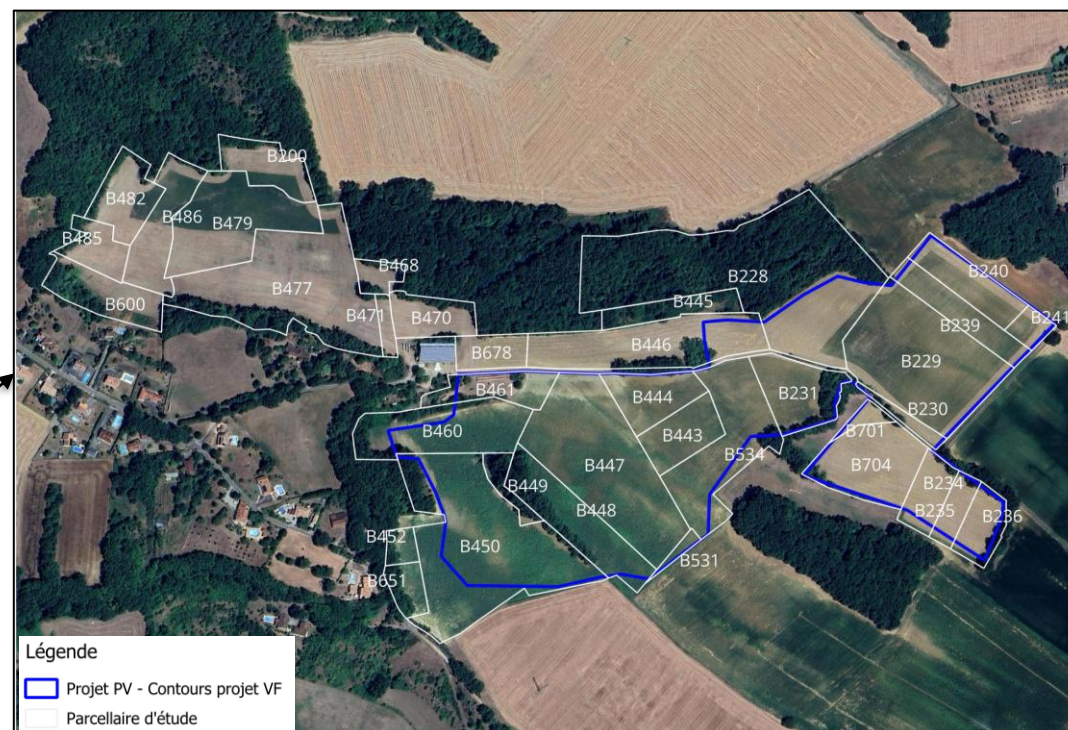


Tableau des parcelles prises à bail par Albioma

Section parcellaire	Section B
Parcelles du secteur d'étude	531, 534, 651, 678, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 228, 229, 230, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 452, 460, 461, 200, 477, 479, 482, 485, 486, 600, 239, 240, 241, 468, 470, 471, 701, 704
Surface parcellaire	28,4 ha

Localisation du projet (2/2)

Photos du terrain



Le projet agricole

Fin de l'activité agricole du propriétaire et reprise d'un projet agricole ovin par la ferme de Lamourouse

Monsieur RENAUX, propriétaire des terrains est à la retraite. C'est Madame RENAUX, sa femme qui continue l'exploitation des terres jusqu'en 2027, année où elle prendra sa retraite également.

Le secteur d'étude est actuellement agricole, travaillé annuellement en grandes cultures céréalière, en agriculture biologique jusqu'à début 2024. A partir de 2024, l'exploitation est repassée en agriculture conventionnelle au regard de la difficulté du marché et des rendements très faibles des parcelles.

Aujourd'hui le propriétaire prend sa retraite mais souhaite conserver ses terres, or aucun de ses enfants ne souhaite reprendre l'exploitation. Il se propose donc d'aider la ferme de Lamourouse à étendre et diversifier son exploitation sur de nouveaux produits.

Le projet est donc d'aider un exploitant agricole local à expandre et diversifier son activité agricole en mettant à disposition ses parcelles.



Mme Elodie IPAS a d'abord été enseignante d'équitation pendant plusieurs années. Depuis 2022, elle élève des canards en gavage. Toute la vente se fait en direct dans son exploitation.

Projet agricole :

Mme Elodie IPAS souhaite développer et diversifier son activité agricole afin de pouvoir y associer son compagnon, également exploitant agricole, et en vivre totalement. Ensemble ils souhaiteraient acquérir un cheptel de moutons ainsi qu'un troupeau de cochons afin de s'associer. Le but serait de vendre la viande en direct dans un premier temps, puis sur les marchés.

Pourquoi ces élevages ?

Mme IPAS souhaite se positionner sur un marché en forte demande et peu concurrentiel dans le secteur.

Ce projet est nécessaire à la survie de l'exploitation de la Ferme de Lamourouse aujourd'hui en difficulté avec l'inflation récente.



L'apport de l'agrivoltaïsme dans l'élevage ovin

Effet des panneaux sur l'herbe et les cultures

Recherches menées par l'INRAE Clermont, Photosol et JPee sur plusieurs sites PV avec des caractéristiques différentes

Par rapport à une zone en plein soleil, il a été remarqué sous les panneaux photovoltaïques :

- **Une croissance supérieure de l'herbe de 125% à 200%**
- Un indice de végétation plus élevé (herbe plus verte plus longtemps)
- **28% d'humidité en plus dans le sol**
- **Une température du sol moins élevée, entre 4°C à 6°C**



Crédit photo Luc_Michaud - INRAE

Effet des panneaux sur la production animale

Recherches menées par la Chambre d'Agriculture de la Nièvre sur le parc agrivoltaïque Verneuil Champvert

Il a été remarqué sur les animaux :

- **10% de poids en plus**
- 2 fois moins de mortalité pour les agneaux
- **Une réduction du stress thermique, donc une meilleure qualité de lait/viande**
- **Amélioration de la reproduction**



Rapport d'étude sur le bien-être animal

Recherches menées par l'INRAE, CVE et Statkraft sur la centrale CVE à Bissey-sous-Cruchaud - 71 (2022 – 2023)

- **Le parc photovoltaïque limite l'intensité du stress thermique**
- **Quantité de fourrage disponible plus importante sous les panneaux**
- Les modules limitent l'impact des gelées tardives : protection du fourrage
- **Limitation des effets du vent et de la pluie : amélioration globale du confort thermique des animaux et disponibilité de fourrages**



3

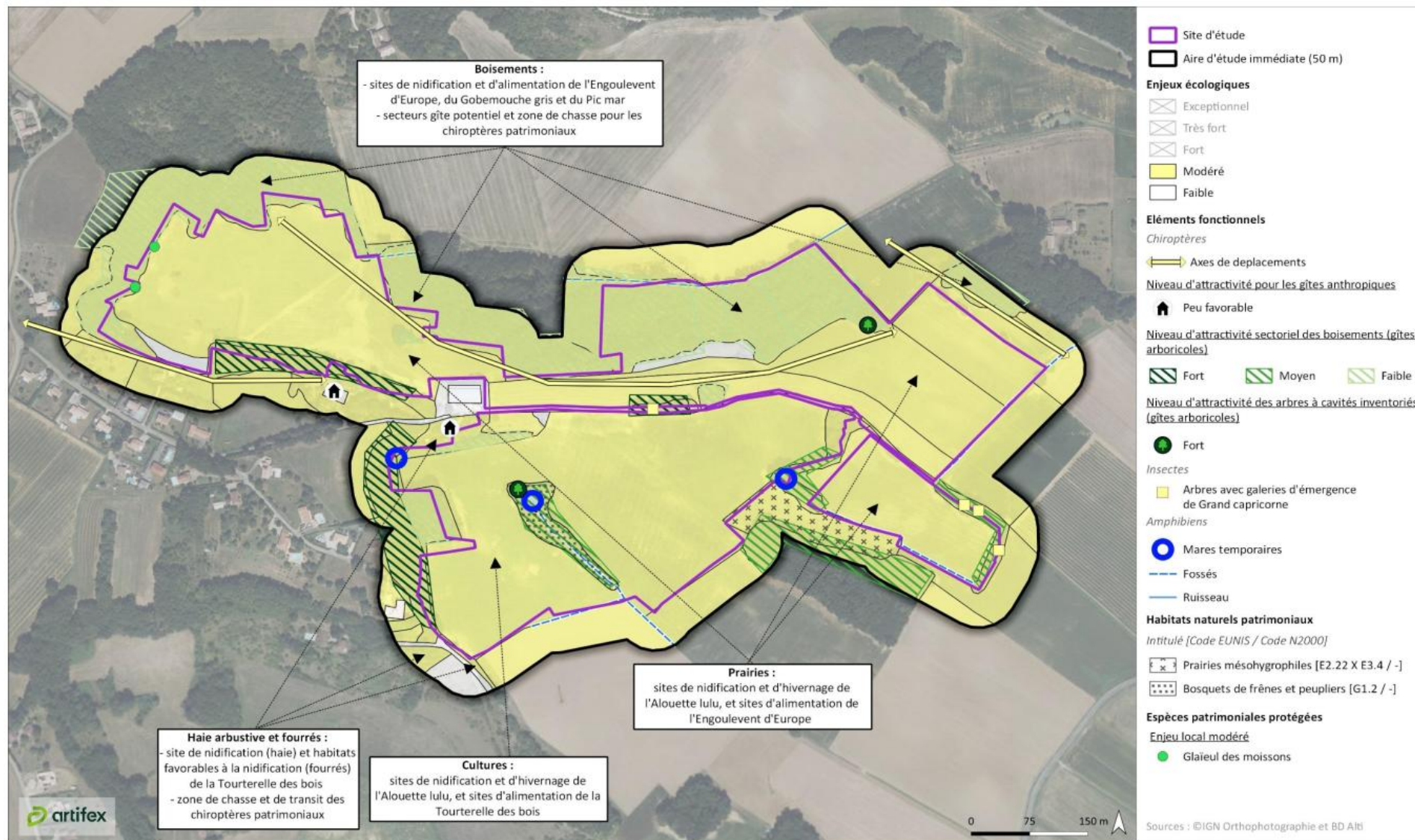
Résultats des études environnementales et agricoles





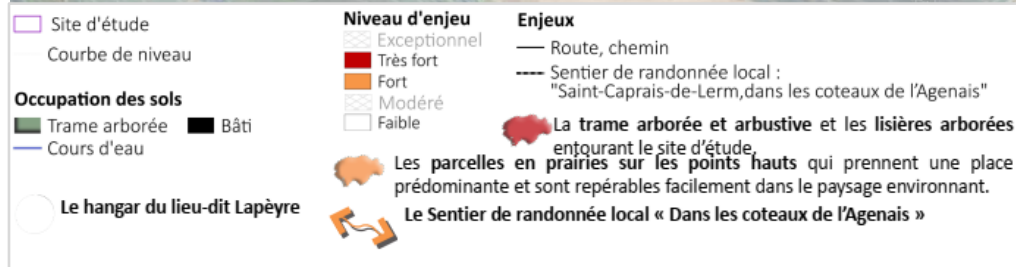
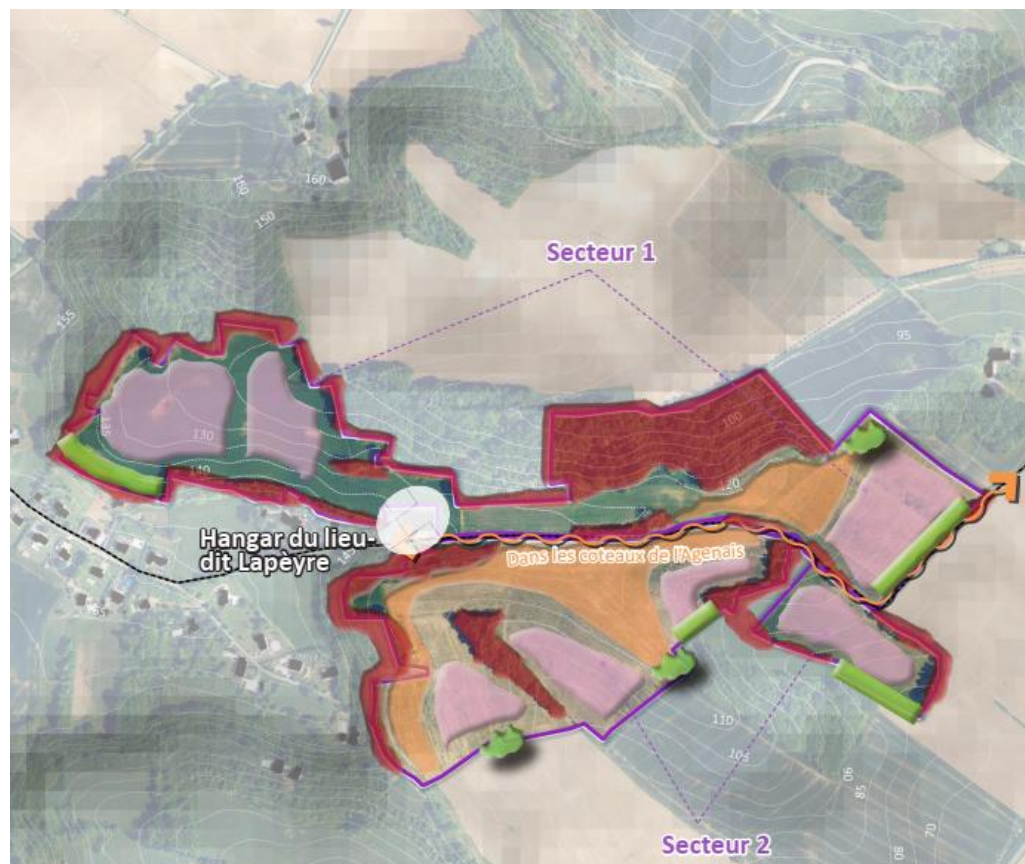
Volet naturel : Etat initial

Résumé des enjeux naturels sur le secteur d'étude



Volet paysager : Etat initial

Résumé des enjeux paysagers du secteur d'étude



Échelle	Catégorie	Enjeu sensible identifié	Niveau d'enjeu
Site d'étude	Composantes paysagères	Grand boisement au Nord du secteur 1	Très fort
		Trame arborée du site d'étude (boisement en cuvette dans le secteur 2, des bosquets et haies arborées)	Très fort
		Trame arborée et arbustive le long du sentier de randonnée local (des haies arbustives et arbres isolés)	Très fort
		Lisières boisées en limite du site d'étude	Très fort
		Champs situés sur les points hauts, jouant un rôle important dans le paysage environnant et dans l'unité paysagère	Fort
	Social	Hangar du lieu-dit Lapèyre	Faible
	Touristique	Sentier de randonnée local « Dans les coteaux de l'Agenais »	Fort

- La trame arborée et arbustive et les lisières arborées entourant le site d'étude.
- Les parcelles en prairies sur les points hauts qui prennent une place prédominante et sont repérables facilement dans le paysage environnant.
- Le hangar du lieu-dit Lapèyre
- Le Sentier de randonnée local « Dans les coteaux de l'Agenais »

15 - Depuis le chemin de randonnée, orienté vers l'Est



8 - Depuis le chemin de randonnée, orienté vers le Sud-Est



Etude Préalable Agricole

Résumé des enjeux et des impacts agricoles du projet agrivoltaïque

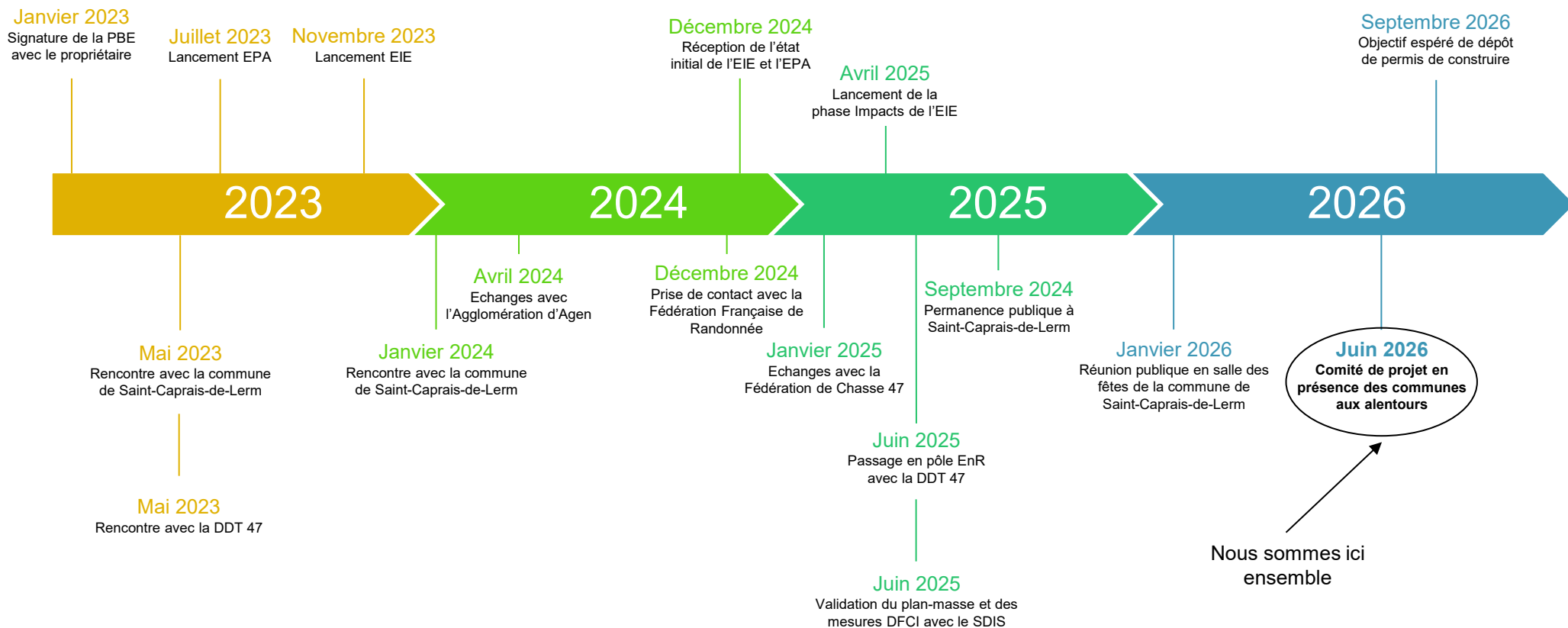
Impacts agricoles		Degré impact global	Solutions retenues par le porteur de projet	Impacts résiduels	Impacts agricoles		Degré impact global	Solutions retenues par le porteur de projet	Impacts résiduels
Substitution	Prélèvement foncier	Très faible	<u>Mesure d'évitement</u> : Diminution des surfaces impactées <u>Mesure de réduction</u> : Co activité agricole	Négligeable	Modification du milieu physique et autres effets indirects	Dénaturation des terrains à court et moyen termes	Modéré	<u>Mesures de réduction</u> : Pas de terrassement, travaux en période propice de façon à limiter le tassement du sol, remise en état du sol avant coactivité Travail du sol, amendement et implantation d'une prairie multi espèce	Positif faible
	Impact sur la filière céréales et oléo protéagineux	Très faible		Très faible		Dénaturation des terrains à long terme	Très faible	<u>Mesures de réduction</u> : Mise en place d'une coactivité agricole Absence de fondation en béton pour supporter les structures portant les panneaux Valorisation agricole possible de près de 90 % de la surface du projet Amélioration du sol grâce aux apports organiques liés au pâturage ovin <u>Mesure de compensation</u> : Remise en état du site après exploitation	Positif faible
	Impact sur la filière élevage	Très faible	<u>Mesure de réduction</u> : Relance de l'élevage dans une exploitation et appui à de jeunes agriculteurs, financement d'équipements pour l'élevage ovin	Positif faible		Impact sur l'agritourisme	Nul	Complément de revenu pour une agricultrice et possiblement son compagnon en développant la vente directe à la ferme	Positif faible
	Impact sur le bâti	Nul	Construction d'une bergerie avec stockage de foin	Positif faible		Impact sur les aménagements hydrauliques (irrigation, drainage)	Très faible	<u>Mesure d'évitement</u> : Maintien du drain existant Reprise du drainage si nécessaire après travaux d'implantation de la centrale	Nul
	Perturbation du marché foncier	Faible	<u>Mesures de réduction</u> : Coactivité agricole Mise à disposition gratuite à une jeune agricultrice	Négligeable		Impact sur la viabilité économique des exploitations du périmètre	Très faible	<u>Mesure de réduction</u> : Mise en place d'une coactivité Lancement d'une nouvelle activité sur l'exploitation Ipas	Positif faible
	Impact sur les aides agricoles...	Très faible	<u>Mesure de réduction</u> : Co activité agricole, les surfaces exploitées pourront être déclarées à la PAC	Négligeable					
	Impact sur l'emploi agricole	Très faible	<u>Mesures de réduction</u> : Développement de l'activité de deux jeunes agriculteurs	Positif faible					
Coupure	Déstructuration du parcellaire	Nul		Nul					
	Coupure de l'espace agricole et délaisés	Très faible	<u>Mesures de réduction</u> : Coactivité agricole Limitation des délaisés au pourtour de la centrale ne jouxtant pas une surface agricole exploitable	Négligeable					

Le changement d'exploitation des parcelles en pâturage ovin agrivoltaïque ne vient pas impacter significativement l'économie agricole du secteur d'étude élargi. Il aura même un **impact plutôt positif via la création d'une nouvelle filière peu présente en Lot-et-Garonne**.

En ce qui concerne la modification du milieu physique agricole, le projet de pâturage ovin agrivoltaïque sera réalisé en évitant au maximum les terrassements, et suivra les lignes du terrain, pour éviter toute dénaturation. De plus il sera privilégié des structures en pieux battus pour permettre la totale réversibilité de l'installation.

Concertations diverses

Les grandes étapes de développement du projet

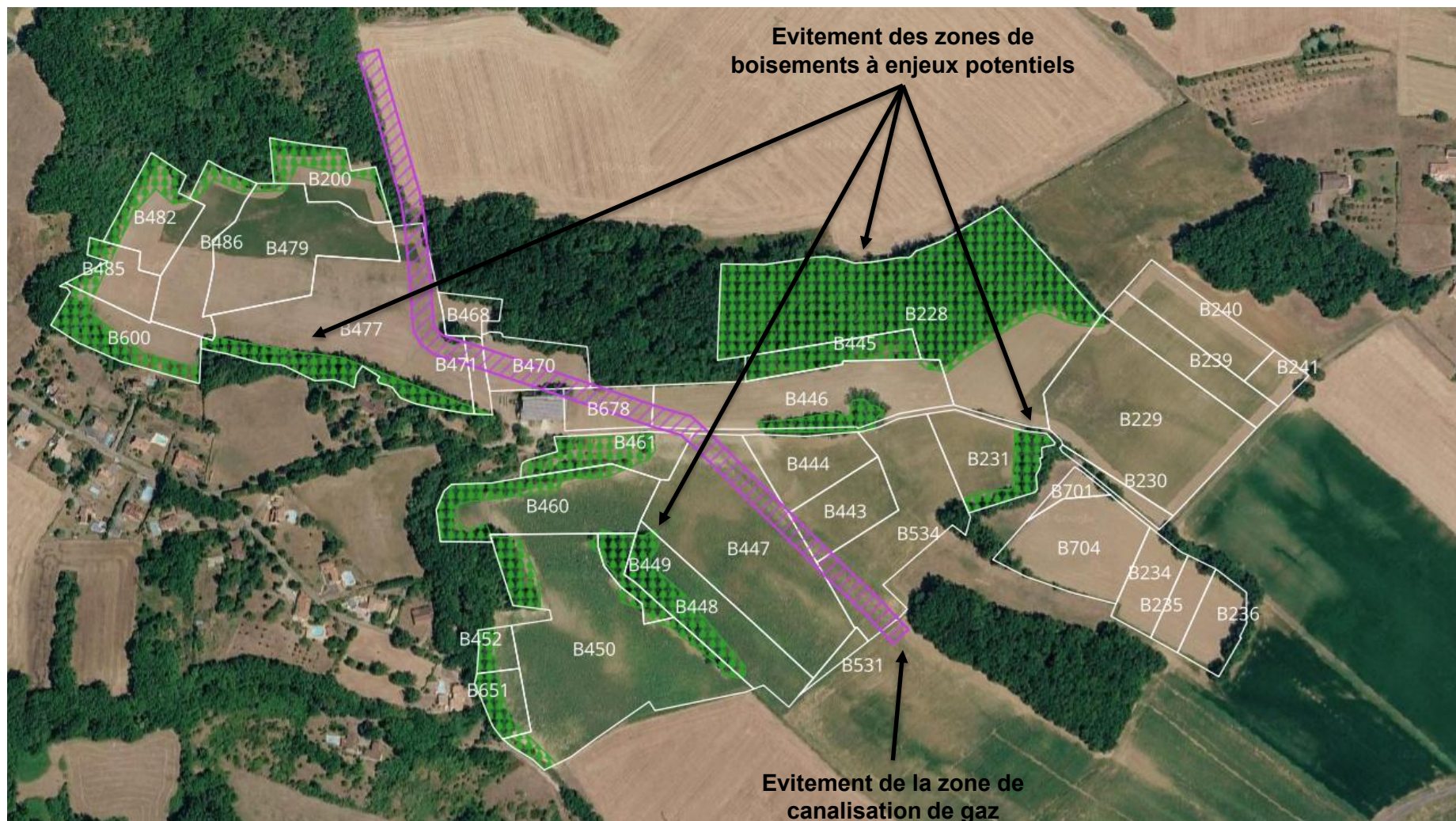


4 **Projet envisagé**



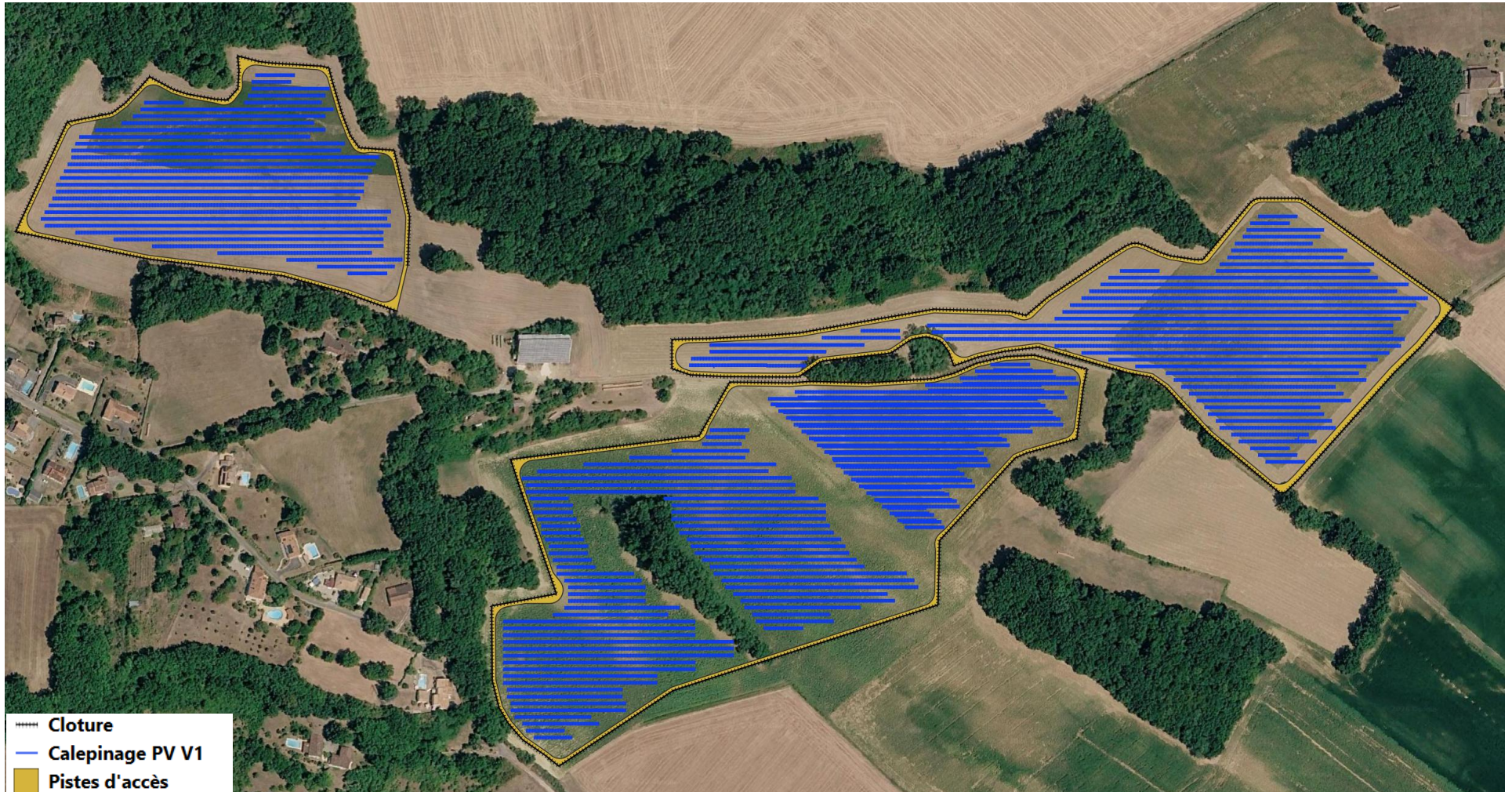
Analyse des variantes (1/4)

Parcelles proposées pour le projet – Evitements préliminaires



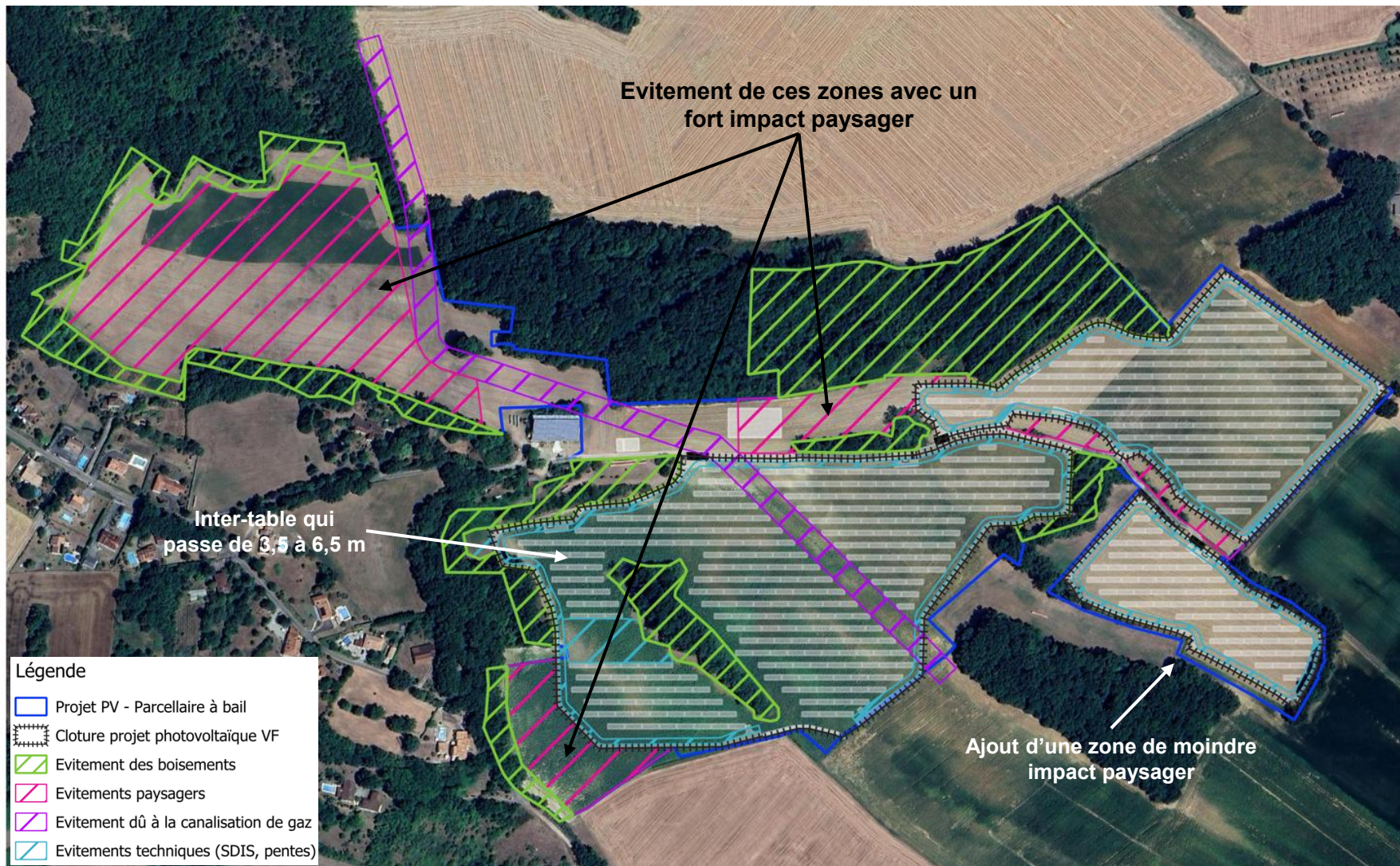
Analyse des variantes (2/4)

Variante V1 : Projet de 17 MWc



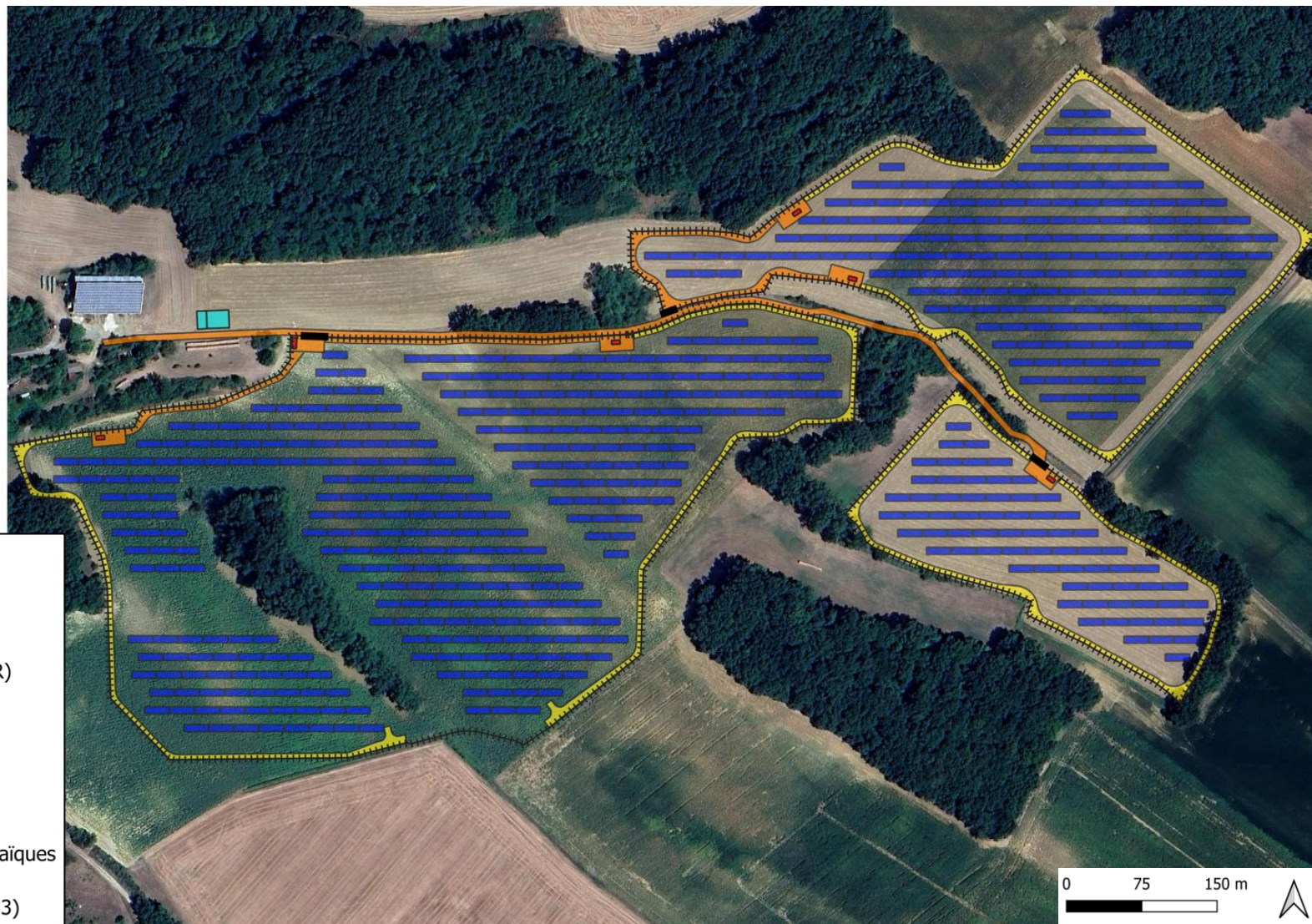
Analyse des variantes (3/4)

Choix techniques pour arriver à la version finale du projet



Analyse des variantes (4/4)

Plan-masse final du parc photovoltaïque de Lapeyrere (10,3 MWc)

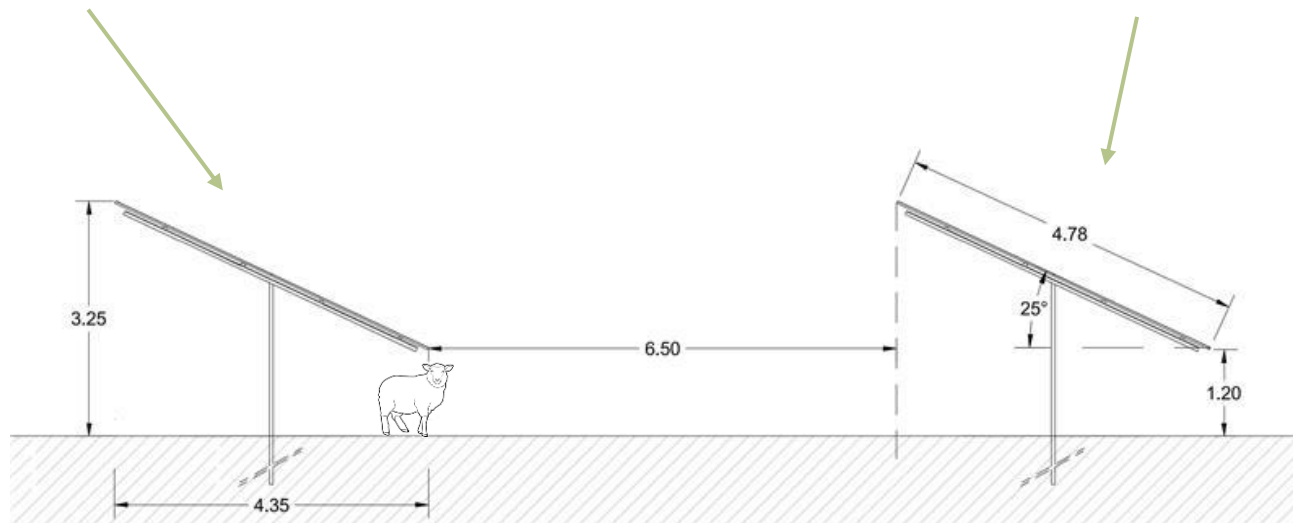


Caractéristiques techniques du projet (1/2)

Schéma technique du parc photovoltaïque de Lapeyrere

Structure métallique : Structure fixes, monopieu, en pieux battus ou vissés. Ces structures sont réversibles, et permettront un démantèlement aisé du projet en fin de vie.

Panneaux photovoltaïques : Les panneaux photovoltaïques, qui produisent l'électricité via des cellules photovoltaïques seront des panneaux de 2,4 m (longueur) par 1,1 m (largeur). Ce seront des panneaux en silicium monocristallin.



Tables photovoltaïques : Les panneaux seront reliés par unités de 26 panneaux sur une même table, en 2 rangées de 13 panneaux. La hauteur minimale des tables sera de 1,20 mètre. La longueur de la table sera d'environ 10,4 mètres, et culminera à 3,25 mètres de haut. La distance inter-table sera de 6,50 mètres.

- Cette hauteur, ainsi que la distance inter-tables permet de faciliter le passage des bêtes sous et entre les structures ;
- Ces tables permettent de créer un ombrage en été ou par mauvais temps aux ovins et au pâturage permettant une pâture de meilleure qualité ;

Cette architecture a été travaillée et adaptée afin de convenir aux besoins de l'éleveuse Mme IPAS :

- Distance inter-table augmentée ;
- Tables photovoltaïques réhaussées ;
- Structures avec un seul pied ;

Les caractéristiques techniques du projet respectent les critères de préservation des espaces NAF
décret n°2023-1408 du 29 décembre 2023



Caractéristiques techniques du projet (2/2)

Chiffres-clés du parc photovoltaïque de Lapeyrere

Synthèse du projet	
Terrain	- Type de terrain : PLUi terrain classé en zone A, vocation agricole - Emprise foncière étudiée : 31,5 ha Emprise du projet : 15 ha - Emprise des panneaux solaires au sol (surface projetée) : 38 650 m² - Taux de couverture : 40%
Installation	Centrale photovoltaïque de 10,3 MWc
Spécificités techniques	- Création de pistes permettant le passage d'engins sur site ; Espacement inter-tables adapté au matériel agricole : 6m50 - Structures fixes ; - Hauteur des tables PV adaptée au passage des bêtes ; - Implantation en mosaïque ; - Réduction du linéaire des panneaux ;
Production et Équivalent en termes de personnes alimentées en électricité	- Une production d'énergie annuelle estimée à 13 500 MWh/an Équivalent en termes de foyers : 3 000 foyers
Quantité de CO2 évitée	240 tonnes de CO2 évitées par an (en comparaison avec le mix énergétique français moyen de 2018) Source : Ademe

Raccordement du projet

Le raccordement du parc photovoltaïque de Lapeyrère

Le raccordement électrique au réseau public de distribution existant est défini et réalisé par ENEDIS ou autre gestionnaire du réseau public de distribution de la zone qui en est le Maître d'oeuvre et le Maître d'ouvrage.

Bien que public, les coûts inhérents à la création de ce réseau (études et installation) sont intégralement à la charge du pétitionnaire.

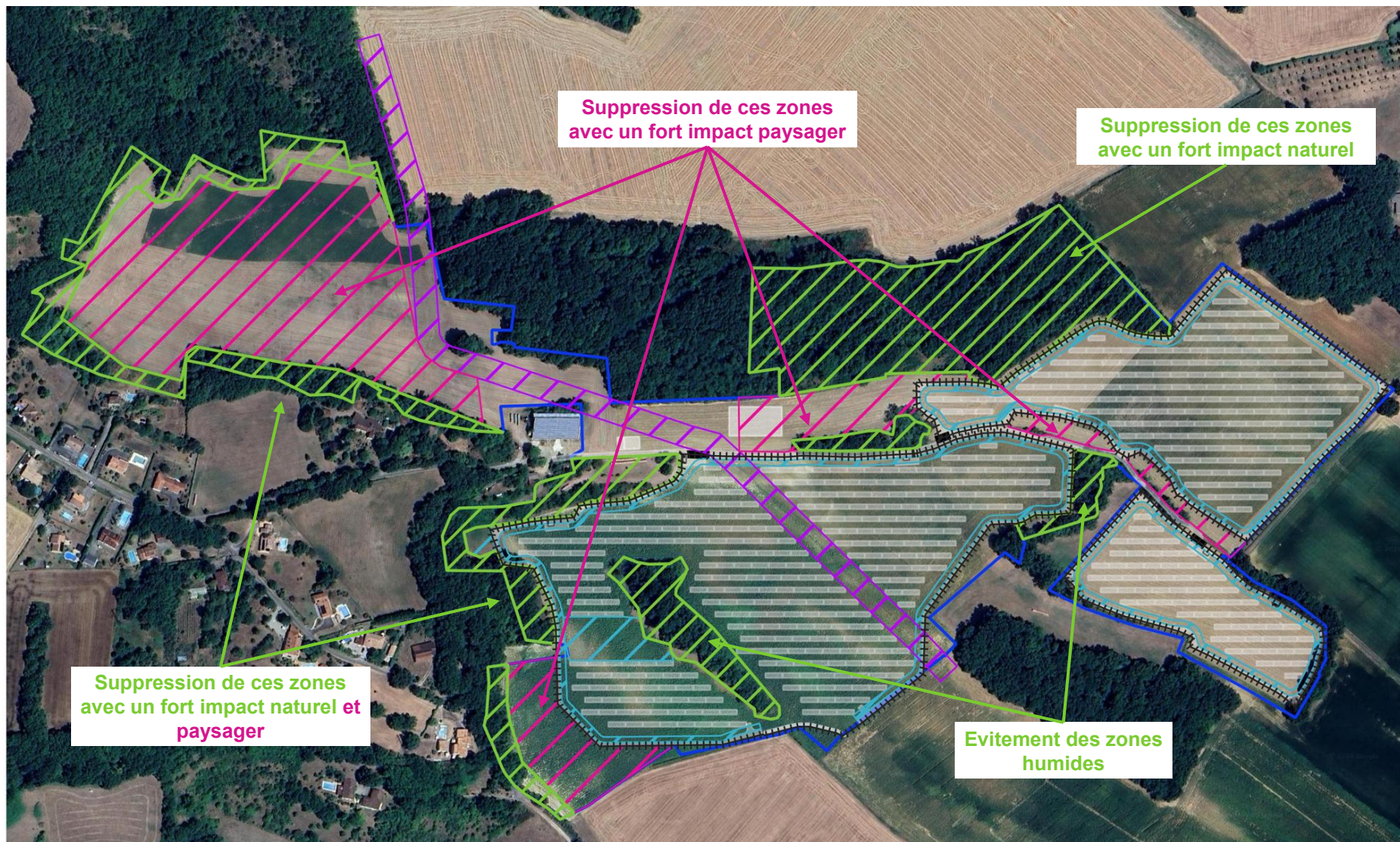


5 Impacts et Mesures



Mesures ERC (1/4)

Mesures d'évitement



Mesures ERC (2/4)

Mesure de réduction : Plantations de haies et bosquets champêtres sur 200 ml

Pour atténuer les impacts paysagers, **une haie multistratée de type champêtre est prévue pour une grande partie des pourtours du projet.**

L'objectif est d'assurer une continuité paysagère entre les boisements.

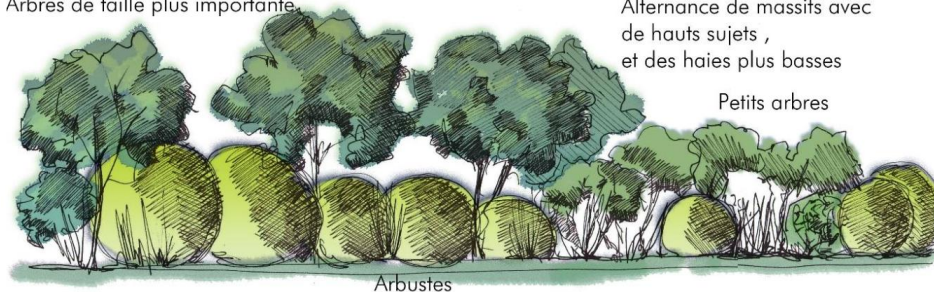
Ces plantations participent également à la création d'éléments **paysagers et écologiques structurants**, en renforçant la trame arborée autour du site de projet. Elles contribuent ainsi à la **continuité écologique** du territoire, tout en préservant son identité paysagère et son patrimoine naturel.

Un arrosage des plantations est prévu au cours **des trois premières années**, en particulier pendant les périodes estivales les plus sèches, en ajustant la fréquence en fonction des besoins des plantes et des conditions climatiques.

Arbres de taille plus importante

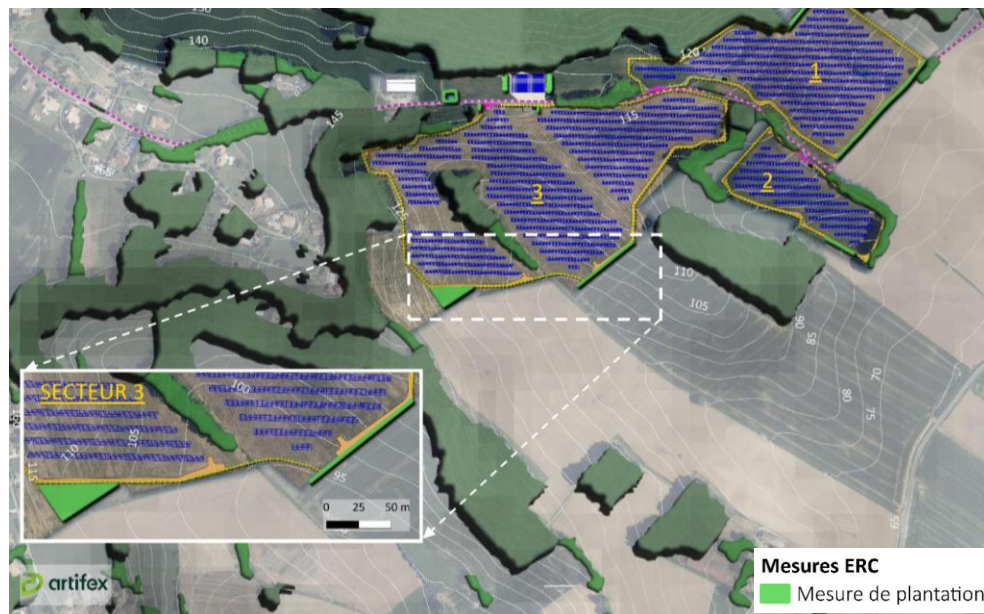
Alternance de massifs avec de hauts sujets, et des haies plus basses

Petits arbres



Arbustes

Haie champêtre multistratée					
Strate arborée		Strate arbustive haute		Strate arbustive basse	
Nom latin	Nom commun	Nom latin	Nom commun	Nom latin	Nom commun
<i>Acer campestre</i> (C)	Érable champêtre	<i>Sambucus nigra</i> (C)	Sureau noir	<i>Prunus spinosa</i> (C)	Prunellier
<i>Malus domestica</i> (C)	Pommier commun	<i>Castanea sativa</i> (C)	Châtaignier	<i>Rhamnus alaternus</i> (P)	Nerprun alaterné
<i>Sorbus torminalis</i> (C)	Alisier torminal	<i>Corylus avellana</i> (C)	Noisetier	<i>Cornus sanguinea subsp. sanguinea</i> (C)	Cornouiller sanguin
<i>Quercus ilex</i> (P)	Chêne vert	<i>Crataegus laevigata</i> (C)	Aubépine à deux styles	<i>Ligustrum vulgare</i> (P)	Troène



TEMPORALITÉ & EFFETS SUR LES PAYSAGES



Mesures ERC (3/4)

Mesure d'accompagnement : Mise en place de panneaux pédagogiques

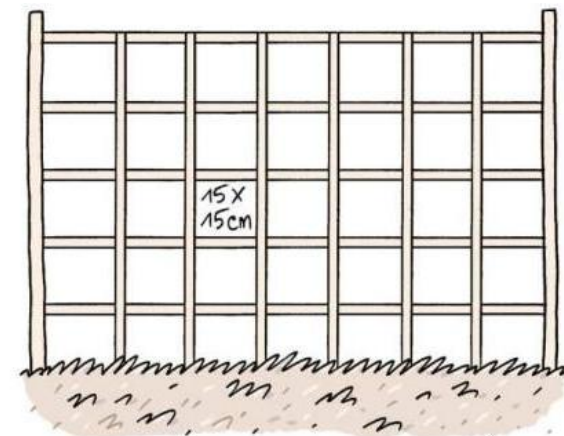
Dans le but d'enrichir l'expérience des randonneurs et de faire connaître la démarche du projet agrivoltaïque, **l'installation d'un panneau pédagogique est envisagée le long de la ligne de crête**. Situé en concertation avec la mairie ou d'autres instances compétentes, ce panneau aura pour objectif de **sensibiliser le public à l'agrivoltaïsme et de présenter les enjeux du développement des énergies renouvelables en milieu rural**.



Mesure d'accompagnement : Passages à faune dans la clôture

Les clôtures qui entourent le site ont tendance à provoquer un isolement des biotopes en limitant les possibilités de déplacement de la petite faune (effet barrière). Cet effet, plus ou moins marqué selon le type de grillage utilisé et la taille des animaux concernés, concerne surtout les mammifères terrestres (Hérisson d'Europe et Lièvre d'Europe en particulier), voire certains reptiles ou amphibiens.

Pour entraver le moins possible les déplacements de la petite faune, le grillage de la clôture présentera des **mailles suffisamment larges (15 cm x 15 cm au minimum)**.



Mesures ERC (4/4)

Mesures de Réduction et d'Accompagnement



Carte des emplacements des insertions paysagères



Insertion paysagère depuis la vue 35 (n+5)



Insertion paysagère depuis la vue 1 (n+1)



Insertion paysagère depuis la vue 62 (n+1)



Insertion paysagère depuis Puymirol (vue 54)



Insertion paysagère depuis le bas de Puymirol (vue 2)



6

Retombées économiques



Retombées économiques du projet photovoltaïque

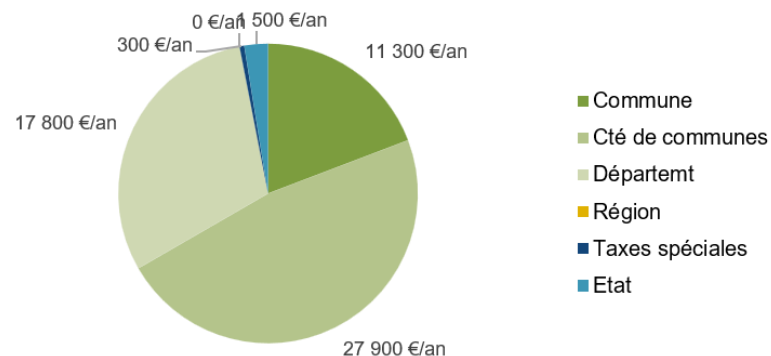
Estimation des retombées économiques

Estimation des retombées fiscales pour le projet de St caprais (10,5 MWc Solaire)

		Commune	Cté de communes	Départemt	Région	Taxes spéciales	Etat	TOTAL
Taxe d'aménagement								
Perçue à la date de mise en service	€	11 100		6 200	-			17 300
Taxes annuelles	€/an	11 300	27 900	17 800	-	300	1 500	58 800
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) *	€/an	4 300	-	7 100		-	300	11 700
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	€/an	-	11 400			-	300	11 700
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	€/an	700	700	1 200	-	300	-	2 900
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	€/an	6 300	15 800	9 500			900	32 500

*TFPB : hors application de l'exonération de la part départementale les deux premières années

Retombées fiscales annuelles



Les calculs des retombées fiscales donnent, à titre indicatif, un ordre de grandeur des montants prévisionnels pour une année pleine d'exploitation hors exonération et plafonnements.

Ils ont été réalisés sur la base d'interprétations des dispositions légales et des taux en vigueur. Ils résultent également, à ce stade préliminaire du projet, d'estimations et d'hypothèses établies au regard de l'expérience d'ALBIOMA.

Ces montants ne sauraient en aucun cas constituer un engagement d'ALBIOMA, étant donné la complexité du calcul réel qui sera effectué par l'administration fiscale, et les réformes qui seraient potentiellement adoptées d'ici la mise en service du parc, et /ou au cours de son exploitation.

Financement participatif

Le financement participatif est possible sous la forme d'investissements obligataires. Ce mode de financement permet de renforcer la composante locale des projets

L'acceptation du projet en est également facilitée en fédérant les riverains sur un projet de territoire dont ils deviennent alors acteurs.

La plateforme **Enerfip** pourrait être en charge de la mise en place de l'opération de financement participatif.

Le montant alloué à l'opération pourrait être d'environ **250 000 €**.

Le taux d'intérêt proposé par le partenaire gestionnaire serait d'environ **7 % brut**.

Le placement serait réservé en priorité aux habitants de la commune et des communes adjacentes, puis ouvert à l'ensemble du département, et enfin au niveau national si le montant minimum total n'était pas atteint dans les étapes précédentes.



DU FINANCEMENT PARTICIPATIF

- Instruments : **obligations et actions**.
- Maturité : entre 1 et 7 ans.
- Taux d'intérêts et rendements entre 4% et 7% par an.
- 5,2% / an servi en moyenne sur 6 ans d'activité, net de risque, brut avant impôts.

DES PROJETS DIVERSIFIÉS DANS TOUTE L'EUROPE

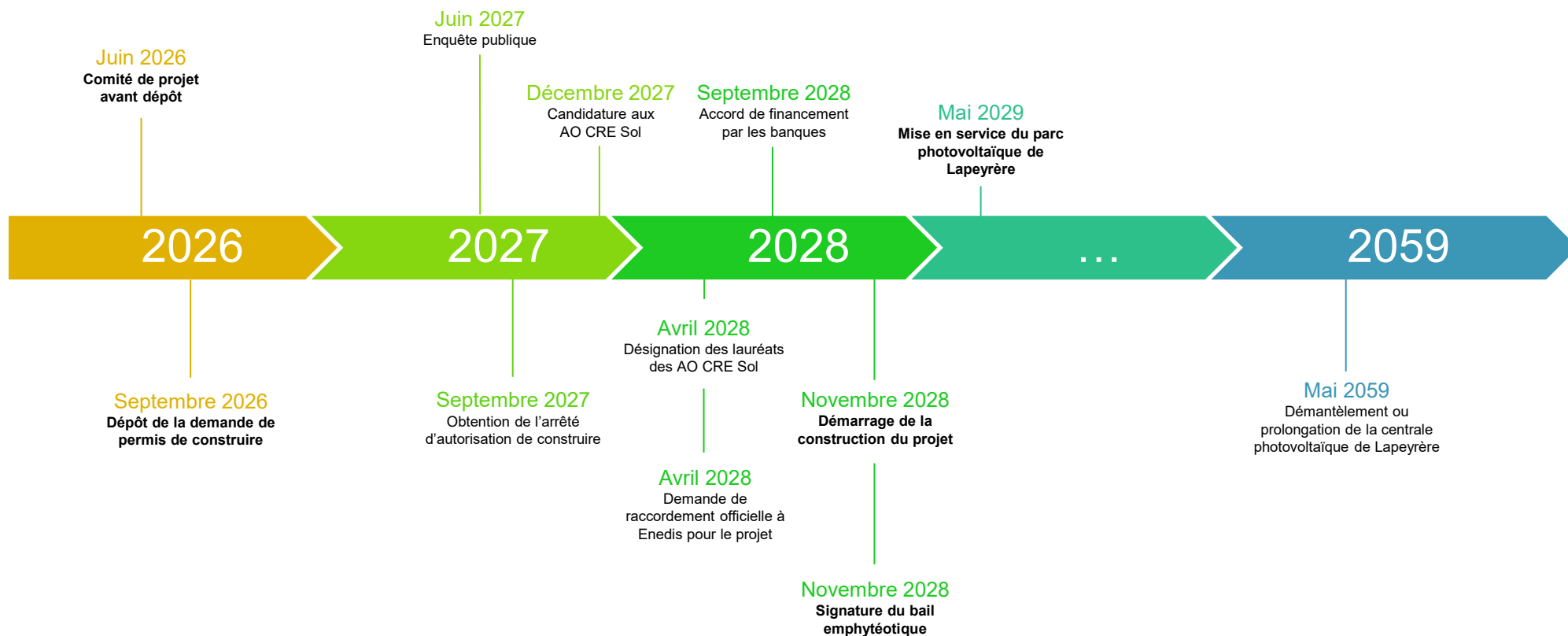
- Secteurs : Tout type d'énergie renouvelable, de projets de la **transition écologique** et d'**innovation** dans le secteur de la transition énergétique ;
- En **développement**, à **construire** ou en **exploitation** (refinancement).

UNE PLATEFORME ACCESSIBLE À TOUS

- Collecte de **100 k € à 8 000 k €** ;
- Investissement **à partir de 10 €** et sans plafond maximal obligatoire ;
- Pas de frais pour les investisseurs.

Les prochaines étapes du projet

Les prochaines grandes étapes de développement du projet





Merci !

Suivez-nous sur albioma.com



**Projet PV Lapeyrère – Comité de projet avant dépôt de la demande
d'autorisation de permis de construire**

Date : Le mardi 30 juin 2026 de 10h30 à 12h

Lieu : A la salle des fêtes de Saint-Caprais-de-Lerm

Objet de la réunion : Présenter les évolutions du projet de centrale agrivoltaïque sur les hauteurs de la commune de Saint-Caprais-de-Lerm avant la demande de dépôt de permis de construire du projet de Lapeyrère.

Personnes invitées :

- Mairie de Saint-Caprais-de-Lerm : Madame Cécile GENOVESIO ;
- Mairie de la Sauvetat-de-Savères : Monsieur David ALEXIS ;
- Mairie de Castculier : Madame Marie-Pierre BATTISTUZZI ;
- Mairie de Bon-Encontre : Madame LAURENCE LAMY ;
- Mairie de Sauvagnas : Madame Nadine LABOURNERIE ;
- Mairie de Saint-Robert : Monsieur Sebastien ESTABANEZ ;
- Mairie de Saint-Pierre-de-Clairac : Monsieur Philippe SOFYS ;
- Mairie de Puymirol : Monsieur Emmanuel FAURE ;
- L'Agglomération d'Agen : Madame NAZARE-COSTA ;
- Le propriétaire : Bernard RENAUX ;
- Les futurs exploitants agricoles : Madame Elodie IPAS, et Nicolas BAGOLIN ;

Etaient présents :

- Cécile GENOVESIO, Maire de la commune de Saint-Caprais-de-Lerm ;
- Laurent FAIVRE, Adjoint au maire de Saint-Caprais-de-Lerm ;
- Philippe SOFYS, Maire de la commune de Saint-Pierre-de-Clairac ;
- Bernard RENAUX, Propriétaire des parcelles ;
- Elodie IPAS, Exploitant agricole ;
- Nicolas BAGOLIN, Exploitant agricole ;
- Jérôme SCHUEHMACHER, Société Albioma ;

Déroulé de la réunion :

- Présentation du contexte de la réunion par Albioma ;
- Présentation du projet agricole par les exploitants agricoles ;
- Présentation des études, des variantes et du projet retenu par Albioma ;
- Discussion sur le calendrier et les prochaines étapes ;

Questions et observations :

Quel sera l'effet des panneaux solaires en termes de réverbération ?

Les modules photovoltaïques fabriqués aujourd'hui contiennent un revêtement anti-reflet qui permet de limiter très fortement le phénomène de réverbération.

Quel est le tracé du raccordement prévisionnel ?

Le tracé sur raccordement est présenté sur une carte de la présentation page 26. ENEDIS assure la maîtrise d'ouvrage et définit le tracé du raccordement externe pour l'injection de l'électricité produite par la centrale.

Ce dernier sera réalisé en souterrain pour limiter l'impact paysager et il empruntera au maximum les voiries publiques existantes. La demande de raccordement sera déposée après l'obtention du permis de construire. Les études menées en interne font état du raccordement au poste source HTA/HTB de Boé, situé à 11,9 km. Pour le moment, la file d'attente est saturée sur le réseau de transport d'électricité, des améliorations sont attendues dans les prochains mois.

Quel sera l'impact des travaux sur la voirie ?

Un état des lieux contradictoire avant et après travaux pourra être dressé avec la commune. Si la chaussée venait à être dégradée par le passage des engins durant le chantier de la centrale, celle-ci sera remise en état aux frais de l'entreprise.

La position de la commune :

Suite à la permanence publique de septembre 2025, et à la réunion publique de janvier 2026, les habitants sont venus s'informer et ont exprimé leur avis.

La commune reconnaît les évolutions positives du projet final présenté lors de la réunion suite aux observations de la population, notamment concernant la réduction des covisibilités en supprimant des zones d'implantation, en installant plusieurs haies pour masquer les éléments les plus visibles et en installant des panneaux pédagogiques le long du chemin de randonnée.

Cependant, la population de la commune de Saint-Caprais-de-Lerm est représentée par ses élus qui siègent au sein du conseil municipal. Ce dernier s'est exprimé majoritairement de manière défavorable au projet.

Annexe 1 : Feuilles d'émargement du comité de projet



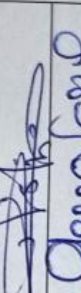
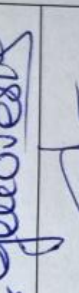
ALBIOMA

FEUILLE D'EMARGEMENT

Comité de projet

Projet Agrivoltaïque de Lapeyrère

Lieu : Salle des fêtes, commune de Saint-Caprais-de-Lerm
Date : Le 30 juin 2026 à 10h30

Participant (Nom/Prénom)	Fonction et Commune représentée	E-mail de contact	Signature
SCHUEHTACHER Jérôme	Société Albioma		
JAPAS Elodie BAGOUIN Nicolas	Exploitant		
RENAUX Bernier	propriétaire		
SOFYS Philippe	Parc SPM de Clairac		
GENOUSSO Cecile	Parc St Caprais		
FATHUÉ Laurent	Parc Adg. St Caprais		